

Séance du 15 septembre 2015 à 19 heures

Commune de CAHORS – Salle des Congrès – Espace Clément Marot

Aujourd'hui, quinze septembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Clément Marot

Etaient présents :

**53 titulaires dont 7 possédant une procuration
6 suppléants dont 1 possédant une procuration**

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU
Hélène, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET
Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme
EYMES Isabelle,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFEUILLE

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

24 titulaires - 21 suppléants

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration à M. LABRO Didier),

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme GARRIGOU Isabelle,
Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Suppléant : M. PAULIN Peter,
Titulaires : Mme FAUBERT Françoise (procuration à Mme BOYER
Noëlle), M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration à
M. MUNTE Serge), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE
QUENTREC Yannick,

CAILLAC

Titulaire : M. TILLOU José,

CALAMANE
CATUS

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Titulaires : M. TAILLARDAS Claude (procuration à M. SIMON
Michel), M. VAZ Victor (procuration à M. JARRY Daniel),

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES

Titulaire : Mme LANES Bénédicte
Titulaire : Mme BOURDARIE Paulette,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT

Suppléant : M. COMBET Gil,
Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe (procuration à Mme SOLIVERES
Hélène),

LAMAGDELAINE

Titulaire : M. CORMANE Jean-Pierre (procuration à Mme
ARNAUDET Véronique),

LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,
Titulaire : M. SABOT Aimé,
Suppléant : M. PONS Stéphane,
Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU
Isabelle,

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

Titulaire : M. GALTHIE Jean-Noël,
Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Suppléant : M. SOULIER Yves,
Titulaires : Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration à
Mme ROUAT Géraldine), M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,
Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Suppléant : M. BERNIOT Pierre-Jacques,
Suppléant : M. RIGAL Serge,
Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. EYROLLE Jean-Louis,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des bâtiments

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP)

A été adopté à l'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 septembre 2015

Rapporteur : Serge NOUAILLES

Rédacteur : Fabrice FICHET
Service : Direction des Bâtiments

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce, quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015. A défaut de mise en accessibilité complète des ERP réalisée avant cette date, l'ordonnance N°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ratifiée le 21 juillet 2015, prévoit la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Ce dernier est un document de programmation qui doit notamment présenter un état des lieux, le détail des actions correctives avec leur évaluation financière et leur planification, ainsi que les demandes de dérogation motivées.

A l'heure actuelle, un tiers des ERP du Grand Cahors est accessible selon les critères de la réglementation. L'Ad'Ap qui sera déposé en préfecture avant le 27 septembre permettra de traiter la problématique de l'accessibilité sur l'intégralité des ERP. Il comprend une programmation de travaux de mise en conformité des bâtiments étalée sur six ans et pour un montant estimatif de 550 000 € TTC. Le budget annuel moyen nécessaire à la concrétisation de cet Ad'Ap et légèrement supérieur à 90 000 € TTC, est déjà intégré dans la programmation budgétaire.

De plus, afin de mettre en cohérence les Ad'AP Transports et Bâtiments et de garantir une logique d'itinéraire, alors que la réglementation ne l'imposait pas, les cheminements ERP-arrêts de bus et ERP-places de stationnement handicapé ont été ajoutés. Ils sont également intégrés dans la programmation pluriannuelle concernant la voirie.

Par ailleurs, la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) s'est réunie le 4 septembre dernier et a permis la consultation des associations représentantes des personnes handicapées.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'adopter l'Agenda d'accessibilité programmé des établissements recevant du public élaboré sur la base des documents fournis en annexe ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150915-13_15_09_2015-DE
Reçu le 18/09/2015

- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à présenter la demande de validation de l'agenda et à signer tout acte ou document relatif à cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSE-FAURE